

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 5 MAI 2021

L'an Deux Mil Vingt et un, le 5 mai à DIX-NEUF heures, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de ROSCOFF, en application des articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'espace Mathurin Méheut dans la salle Rannic, sous la présidence de Madame Odile THUBERT MONTAGNE, Maire.

PRÉSENTS :

Madame Odile THUBERT MONTAGNE, Monsieur Jean-Jacques SÉVÈRE, Madame Claudine ALANORE, Monsieur Michel AUTRET, Madame Sophie CORNILY, Monsieur Sébastien MÉAR, Monsieur Hervé LE BARS, Madame Dany GUILLOU BEUZIT, Madame Brigitte LELEUX, Monsieur Jacques GUYONVARCH, Monsieur Jean-Jacques ROIGNANT, Monsieur Philippe POTIN, Madame Gwenaëlle PENDU, Monsieur André MORVAN, Madame Véronique CROGUENNEC, Madame Alix PLASSART, Madame Marguerite ROBIN, Monsieur Gilbert CHAPALAIN, Monsieur Maël DE CALAN, Monsieur Joseph QUEMENER.

En exercice : 23

- Présents : 20
- Votants : 23

Monsieur Maël DE CALAN a rejoint ultérieurement l'assemblée et a pris part au vote à partir de **DEL.2021/05/05-02**

ABSENT AYANT DONNÉ PROCURATION

Madame Mathilde HENRY à Madame Alix PLASSART
Monsieur Philippe CAVAREC à Monsieur Sébastien MEAR
Monsieur Jean-Luc DERRIEN à Monsieur Joseph QUEMENER

Date de la convocation : 29 Avril 2021

Monsieur Jacques GUYONVARCH a été désigné secrétaire.

DEL.2021/05/05-01 – Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 11 Mars 2021

Madame la Maire a proposé d'adopter le procès-verbal de la réunion du 11 mars 2021.

En conséquence, les Conseillers municipaux, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ONT ACCEPTÉ** le procès-verbal de séance du 11 mars 2021 et ont signé sur le registre des membres présents ayant assisté.

- UTILISATION DE LA DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Madame la Maire a rendu compte de l'utilisation qu'elle a effectuée, de la délégation attribuée en vertu de l'article L-2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales depuis la réunion de conseil du 11 mars 2021, qu'elle a été saisie de 11 demandes de préemption auxquelles elle n'a pas donné suite et qu'elle a signé 9 décisions :

- **DECISION n°2021-12** - Tarifs de la Maison des Johnnies et de l'oignon de Roscoff

- **DECISION n°2021-13** - Avenant n°1 – Maîtrise d'œuvre – Construction d'un Centre Nautique – Avenant au marché confié à Mr QUEMERE Serge, mandataire et la société SECOBA DELAMARE, pour une plus-value de 15 514,71 € portant le marché de 138 105.00 € H.T. à 153 619.71 € H.T.

- **DECISION n°2021-14** - Renouvellement du contrat d'acquisition de logiciels et de prestations de services pour la bibliothèque à la société SEGILOG pour une durée d'1 an pour un montant total, annuel, de 1 300.00 € H.T.

- **DECISION n°2021-15** – Tarifs de la bibliothèque municipale

- **DECISION n°2021-16** – Tarifs de location des salles municipales

- **DECISION n°2021-17** – Tarifs stand – Fête de la mer 2021

- **DECISION n°2021-18** – Tarifs d'occupation de la Chapelle Sainte Anne 2021

- **DECISION n°2021-19** – Tarifs d'occupation de l'Abri du Canot de Sauvetage 2021

- **DECISION n°2021-20** – Convention relative au recrutement par le SDIS de sauveteurs sapeurs-pompiers saisonniers pour la surveillance des plages. La commune s'engage à rembourser le montant des indemnités horaires versées et les frais généraux supportés par le SDIS du Finistère.

DEL.2021/05/05-02 – Décision budgétaire modificative sur le budget « Eau »

Madame la Maire a proposé d'adopter une modification sur le budget « Eau » afin de tenir compte d'une remarque émise par Monsieur le Comptable du Trésor de Saint Pol de Léon.

En conséquence, les Conseillers municipaux, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ONT APPROUVE** la décision budgétaire modificative du budget « Eau ».

DEL.2021/05/05-03 – Décision budgétaire modificative sur le budget « Ville »

Madame la Maire a proposé d'adopter une décision budgétaire modificative sur le budget « Ville » afin d'affecter à ce budget des dépenses initialement inscrites au budget annexe « Port ».

En conséquence, les Conseillers municipaux, après avoir délibéré, à 18 voix pour et 5 abstentions :

- **ONT APPROUVE** la décision budgétaire modificative du budget « Ville ».

DEL.2021/05/05-04 – Décision budgétaire modificative sur le budget « Camping »

Madame la Maire a proposé d'adopter une décision budgétaire modificative sur le budget « Camping » pour modifier des inscriptions budgétaires de dépenses qui ont évolué depuis le vote du budget

En conséquence, les Conseillers municipaux, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ONT APPROUVE** la décision budgétaire modificative du budget « Camping ».

DEL.2021/05/05-05 – Décision budgétaire modificative sur le budget « Assainissement »

Madame la Maire a proposé d'adopter des modifications sur le budget « Assainissement » afin de tenir compte de remarques émises par Monsieur le Comptable du Trésor de Saint Pol de Léon.

En conséquence, les Conseillers municipaux, après avoir délibéré, à 18 voix pour et 5 abstentions :

- **ONT APPROUVE** la décision budgétaire modificative du budget « Assainissement ».

DEL.2021/05/05-06 – Prorogation Permis de construire du Centre Nautique

Le futur centre nautique a fait l'objet d'une demande de permis de construire, déposée le 1^{er} décembre 2016, celui-ci a été accordé le 13 juillet 2017 (PC 029 239 16 00031) et prorogé le 26 mai 2020 (demande du 11 avril 2020).

Madame la Maire a proposé une prorogation supplémentaire au PC 029 239 16 00031.

En conséquence, les Conseillers municipaux, après avoir délibéré, à 18 voix pour et 5 contre :

- **ONT ACCEPTÉ** la prorogation du permis de construire du centre nautique.

DEL.2021/05/05-07 – Marché Voirie

Madame la Maire a proposé de suivre l'avis des membres de la commission de la commande publique, réunis le mardi 6 avril 2021, qui ont choisi de retenir l'offre de l'entreprise COLAS pour un montant de 160 299,72 € HT pour réaliser les travaux de voirie 2021.

En conséquence, les Conseillers municipaux, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ONT APPROUVE** l'offre de l'entreprise Colas pour le marché de voirie 2021.

DEL.2021/05/05-08 – Contrat GRDF

La commune de Roscoff dispose sur son territoire d'un réseau de distribution publique de gaz naturel faisant partie de la zone de desserte exclusive de GRDF. Les relations entre la commune et GRDF sont formalisées dans un traité de concession pour une durée de 30 ans. Ce traité arrivant à échéance, Madame la Maire a proposé le renouvellement du contrat de concession aux conditions présentées dans la convention.

En conséquence, les Conseillers municipaux, après avoir délibéré, à l'unanimité :

Affiché le 12 Mai 2021
Rendu exécutoire le 12 Mai 2021

- **ONT APPROUVE** le renouvellement du contrat de concession auprès de GRDF

DEL.2021/05/05-09 - Rapport de la commission locale d'évaluation de transfert des charges – Régularisation ADS 2020

Madame la Maire a proposé d'approuver l'attribution de compensation de notre commune à 289 362 € dont les actes ADS à 11 620 € pour l'année 2020 et ainsi la régularisation au profit de Haut Léon Communauté d'un montant de 3 120 €.

En conséquence, les Conseillers municipaux, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ONT APPROUVE** l'attribution de compensation de notre commune, dont les actes ADS et la régulation au profit de Haut Léon Communauté.

DEL.2021/05/05-10 - Rapport de la commission locale d'évaluation de transfert des charges – montant prévisionnel de l'attribution de compensation 2021

Madame la Maire a proposé d'approuver le rapport de la commission d'évaluation des transferts de charges réunie le 3 février 2021 qui arrête l'attribution de compensation de notre commune à 289 982 €.

En conséquence, les Conseillers municipaux, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ONT APPROUVE** le rapport de la commission d'évaluation des transferts de charges de Haut Léon Communauté qui arrête le montant prévisionnel de l'attribution de compensation 2021.

DEL.2021/05/05-11 – Vente de tondeuses

Madame la Maire a proposé d'accepter la reprise de deux tondeuses Honda et John Deere pour un montant respectif de 400,00 € H.T. et 550,00 € H.T. soit 1 140,00 € TTC auprès de la SARL Desbordes Motoculture.

En conséquence, les Conseillers municipaux, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ONT ACCEPTE** la reprise de ces deux tondeuses auprès de la SARL Desbordes Motoculture.

DEL.2021/05/05-12 - Rapport annuel Haut Léon Communauté

L'article 8 de la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à « L'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique » (CGCT, art. L. 5211-40-2) renforce l'information des Conseillers Municipaux non élus communautaires.

Madame la Maire a informé les conseillers municipaux que le Président de l'établissement public de coopération intercommunale, Haut Léon Communauté, a remis son rapport annuel d'activités pour l'année 2020 et que ces documents sont à leur disposition auprès du secrétariat, en mairie.

En conséquence, les Conseillers municipaux,

- **ONT PRIS ACTE** de la remise du rapport annuel d'activités de Haut Léon Communauté pour l'année 2020.

QUESTIONS ORALES DU GROUPE D'OPPOSITION

Question n°1 - Extension du bar de la plage de Roch Kroum :

Vous nous avez donné des explications sur l'octroi du permis de construire accordé par vous-même aux locataires lors de la question n°5 du Conseil Municipal du 11 mars dernier.

Afin de clarifier les relations entre la commune propriétaire du bâtiment et les locataires qui ont entrepris cette extension grâce à votre permis et qui devraient la financer, pouvez-vous dire SVP ce que vous avez entrepris depuis et décidé.

Réponse de Madame la Maire :

Pour être précise, il s'agit d'une déclaration préalable et non d'un permis de construire.

Je rappelle qu'une première déclaration déposée le 16 janvier 2020 ayant reçu un avis favorable du maire précédent, mais n'ayant pas reçu un avis favorable de l'architecte des bâtiments de France, a conduit au dépôt d'une deuxième déclaration répondant aux prescriptions de ce dernier, et à laquelle j'ai donné mon autorisation.

Les relations entre la commune et les locataires du « Bilig de la plage » sont tout à fait claires.

J'ai adressé un courrier le 26 mars à la société LYWANN, locataire, précisant que l'autorisation écrite de procéder aux travaux d'extension sur le bâtiment propriété de la commune, qui aurait dû leur être délivrée avec l'avis favorable de leur première demande, leur serait adressée, ce qui a été fait. Je leur ai également notifié qu'un avenant au bail était nécessaire et qu'il contacte leur conseil en ce sens afin de se concerter avec nos services pour la rédaction. Cet avenant devra intégrer les modifications apportées, ainsi que les conditions de leur réalisation et de la récupération des locaux par la commune en fin de bail.

Question n°2 - Annonce de travaux sur le tronçon de route départementale entre les 2 ronds-points à l'entrée de la ville :

Les services techniques du Conseil Départemental 29 viennent de poser 2 panneaux annonçant des travaux entre le 3 mai et fin juillet. Pouvez-vous nous indiquer quels travaux sont envisagés, sachant qu'ils se termineront en pleine saison estivale ?

Réponse de Madame la Maire :

Il s'agit des travaux d'enfouissement des réseaux, dans le cadre des travaux de la piste cyclable.

Ce chantier aurait dû démarrer plus tôt mais l'entreprise a pris du retard dans son planning.

Durant cette phase, une circulation alternée sera mise en place afin de générer le moins de nuisances possibles. Les travaux d'enrobé se dérouleront de nuit entre septembre et octobre.